



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Membres en exercice : **27**

Membres présents : **23**

Vote pour : **21**

Vote contre : **00**

Abstention : **04**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le **25 Juillet 2020**

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET CAISSE DES ECOLES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux délibérations de la Caisse des Ecoles N°2019/05/01 du 20 décembre 2019 et de la ville N°19/07/117 du 20 décembre 2019 approuvant la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles ;

Il appartient au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion pour l'exercice 2019 de la Caisse Des Ecoles.

Le compte de gestion constitue la restitution de comptes du comptable à l'ordonnateur.



N° d'affichage :

SEC/2020/05/~~24~~

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Toutefois, face à l'épidémie de la Covid-19, l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a arrêté le principe de reporter au 31 juillet la date limite d'arrêté du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2019.

Le compte de gestion est voté avant celui du compte administratif.

A l'issue de la présentation du compte de gestion de l'année 2019 par Monsieur le Receveur Municipal et des échanges de vues,

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRÉ en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 de fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice **2020**, au 31 juillet

Vu la délibération n°19/07/117 du conseil municipal portant remunicipalisation de la Caisse des Ecoles

Vu la délibération n°2019/05/01 du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en date du 20 décembre 2019 approuvant la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Municipal pour l'année 2018,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Municipal, avec le compte administratif tenu par Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE (4 ABSECTIONS)

Article 1 : **D'ADOPTER** le compte de gestion de la Caisse Des Ecoles pour l'exercice 2019 présenté par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

Article 2 : **DE DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération



Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° ..38

N° d'Inscription au Registre

- 20/05/ ..38



Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 971-219711116-20200725-M20200538-DE

SLOW

N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Deshaies, le **25 Juillet 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC

